



FR

AL/ALAC/ST/0812/1
TEXTE ORIGINAL: anglais
DATE: 28 août 2012
STATUT: version finale

COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE

Déclaration de l'ALAC sur la demande des AC/SO en matière de WHOIS

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Alan Greenberg, agent de liaison d'ALAC auprès de la GNSO et membre At-Large de l'Organisation régionale At-Large pour l'Amérique du Nord (NARALO), a préparé une version préliminaire initiale de cette déclaration, après en avoir discuté au sein d'At-Large.

Le 28 août 2012, cette déclaration a été publiée dans [l'espace de travail sur la recommandation d'ALAC au Conseil en matière de la mise en œuvre des points clés du rapport du Whois](#).

Le même jour, cette déclaration a été débattue dans la [Téléconférence mensuelle d'ALAC](#).

Pendant cette communication, la déclaration a été débattue par tous les membres d'At-Large présents.

Le président d'ALAC a ensuite demandé de procéder au vote de ratification de la déclaration.

Suite au vote, le personnel a confirmé l'approbation de la déclaration par l'ALAC avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Le président a ensuite demandé à ce que la déclaration soit transmise au Conseil d'administration de l'ICANN.

[Fin de l'introduction]

La version originale de ce document, rédigée en anglais, est disponible à l'adresse <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. En cas de différence d'interprétation entre une version non anglaise de ce document et le texte original, c'est ce dernier qui fait foi.

Déclaration de l'ALAC sur la demande des AC/SO en matière de WHOIS

Dans sa déclaration du 19 juin 2012, (<http://forum.icann.org/lists/whois-rt-final-report/msg00014.html>), l'ALAC a donné son soutien aux recommandations de l'équipe de révision des politiques du WHOIS et a demandé instamment au Conseil d'administration de prendre des mesures efficaces pour mettre en place ces recommandations.

Le 23 juin 2012, le Conseil de l'ICANN a adopté sa résolution 2012.06.23.26 :

Résolu (2012.06.23.26), le Conseil encourage le public à faire des commentaires sur le rapport final et les recommandations, et demande à l'ASO, à la ccNSO, à la GNSO, à l'ALAC, au GAC et au SSAC de faire parvenir leurs réactions au Conseil avant le 31 août 2012.

L'ALAC souhaite réitérer qu'il est convaincu que l'ensemble des recommandations devrait être mis en place rapidement. L'ALAC comprend bien que certaines recommandations peuvent faire l'objet d'un développement de politiques de la part de la GNSO, mais pas la grande majorité.

L'ALAC met l'accent sur plusieurs de ces recommandations qui peuvent être clairement poursuivies par le Conseil de manière unilatérale, et que le fait d'aborder cela servira aussi bien à améliorer la situation globale du WHOIS qu'à envoyer un message à la communauté, à savoir que le Conseil d'administration de l'ICANN considère qu'il s'agit d'une question importante.

- Recommandation 1 : faire du WHOIS une priorité stratégique
- Recommandation 2 : consolider les politiques actuelles en une déclaration de politiques unique, claire et compréhensible.
- Recommandation 3 : diffusion.
- Recommandation 4 : aborder la transparence, les rapports et les ressources en matière de conformité.
- Recommandation 11 : améliorer le service d'InterNIC.
- Recommandation 15 : plan détaillé et complet.

L'ALAC tient à signaler que la date butoir de l'équipe de révision pour la mise en œuvre de la recommandation 15 est déjà échue. Le Conseil a besoin de travailler de manière rapide et décisive sur ce rapport et notamment sur la recommandation 4 concernant la structure du rapport de conformité. Par ailleurs, l'ALAC demande au Conseil de prendre une décision avant la fin de la réunion de l'ICANN à Toronto.